



SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2013



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 8 octobre 2013 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 14 octobre 2013, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

Mme LAURIÈRE a été désignée en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EBENSTEIN, adjoint, M. FORST, Mme NAJIM, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. FOUBERT, M. MOWENDABEKA, M. ALMOSTER.

EXERCICE BUDGETAIRE 2013 - DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2013

Les décisions modificatives soumises à l'approbation du Conseil municipal, qui concernent le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges, des Pompes Funèbres, du Crématorium, des Transports Scolaires et du Golf municipal de Saint-Lazare, présentent les caractéristiques suivantes :

Budget Principal

Il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2013.

Les dotations nouvelles en opérations réelles s'élèvent à 1.618.170 € pour la section de fonctionnement et 1.509.405 € pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives concernent :

- des besoins, pour un montant de 430 000 €, en personnel d'accueil et de surveillance suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,
- le renouvellement des fournitures du Magasin général, pour 400 000 €,
- l'approvisionnement en énergies pour le chauffage pour 288 000 €,
- des prestations de service, location et maintenance, pour 112 200 €.

Les crédits nouveaux pour la section d'investissement concernent pour l'essentiel :

- des travaux sur les parcs de stationnement et l'aménagement de l'esplanade Gauguin à La Bastide pour 520 000 €,
- des acquisitions foncières rues d'Antony et Armand Dutreix, d'un montant de 480 000 €,
- une participation au surcoût des travaux liés aux vestiges rue de la Courtine, pour 200 000 €,
- des travaux d'aménagement et de déplacement de réseaux pour 150 000 €.

Pour les budgets annexes, cette décision modificative concerne principalement la reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats dégagés sur l'exercice 2012.

Les points essentiels sont :

Budget annexe "Eau"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	5 886 247 €
. besoins de financement restes à réaliser	1 912 701 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	1 103 546 €
. réduction emprunt d'équilibre	2 870 000 €

Budget annexe "Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	197 935 €
. besoins de financement restes à réaliser	92 510 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	18 509 €
. réduction emprunt d'équilibre	86 916 €

Budget annexe "Pompes funèbres"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	1 287 960 €
. besoins de financement restes à réaliser	52 000 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	1 079 550 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	156 410 €

Budget annexe "Crématorium"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	897 065 €
. besoins de financement restes à réaliser	1 131 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	895 934 €

Budget annexe "Transports scolaires"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	17 918 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	17 918 €

Budget annexe "Golf municipal de Saint-Lazare"

. moyens de financement globalisés (résultats 2012)	64 462 €
. besoins de financement restes à réaliser	18 000 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	41 752 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	4 710 €

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives, par natures et chapitres, qui lui sont proposées.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Marie-Pierre BERRY
Mme Nadine RIVET
M. Daniel CLÉREMBEAUX
Mme Aurélie LAURIÈRE

Ont voté contre :

M. Camille GEUTIER
Mme Sarah GENTIL
M. Léonard GOURINAT
M. Rémy VIROULAUD

**OPERATIONS CONCEDEES A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU
LIMOUSIN - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2012**

**ZAC DU QUARTIER SAINT LAZARE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES
PRESENTE PAR LA SELI POUR L'ANNEE 2012**

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2012 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint-Lazare » qui lui a été confiée.

Le montant des dépenses s'élève à 32.237,61 €. Elles concernent la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais de commercialisation et divers.

Les recettes, d'un montant de 5.689,56 €, proviennent de produits financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2012 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ZAC DE MONTEVERT - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE
PAR LA SELI POUR L'ANNEE 2012**

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2012 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté de Monteverd » qui lui a été confiée.

L'année 2012 a été consacrée à la réalisation de la deuxième tranche de travaux de voirie, qui a permis de réaliser la jonction entre le secteur résidentiel de la ZAC situé à l'ouest et le centre commercial implanté à l'est.

Les dépenses, dont le montant s'élève à 1.869.919,27 €, comprennent des frais d'études et de travaux pour 1.746.835,71 € et des faits financiers et divers pour 123.083,56 €.

Les recettes correspondent à des cessions de terrains pour 418.194,19 €, une participation de Limoges Habitat pour 207.000 € aux travaux de VRD et des produits financiers à hauteur de 3.769,96 €.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2012 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE "CŒUR DE LIMOGES II" -
COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE PAR LA SELI POUR
L'ANNEE 2012**

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activités 2012 concernant l'opération « Renouvellement urbain du centre-ville – Cœur de Limoges II » qui lui a été confiée.

En 2012, la mise en œuvre opérationnelle du Périmètre de Restauration Immobilière complémentaire, de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain et de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine s'est poursuivie.

Concernant le Périmètre de Restauration Immobilière, 10 nouvelles conventions d'engagement de travaux ont été signées, portant à 129 le nombre total de logements concernés par des travaux de réhabilitation importants.

Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain, 13 immeubles, représentant 35 logements, ont été réhabilités.

102 nouvelles façades ont été restaurées au titre de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine.

Les actions de communication et d'animation pour la valorisation du centre-ville ont été poursuivies.

Les recettes, d'un montant de 1.761.275,89 €, comprennent la participation de la Ville pour 715.000 €, la cession d'ensembles immobiliers pour 985.701,80 € et 52.816,86 € au titre des produits des immeubles acquis, auxquels viennent s'ajouter 7.757,23 € de produits financiers.

Les dépenses correspondent à des frais d'études, de communication et divers, pour un montant total de 780.031,41 €.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2012 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Camille GEUTIER

Mme Sarah GENTIL

M. Léonard GOURINAT

M. Rémy VIROULAUD

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 18 JUIN 2013

Chaque nouvelle étape de transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole ainsi que tout évènement financier significatif doivent donner lieu à une évaluation validée dans un rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Limoges Métropole (CLETC). Cette évaluation conduit à déterminer le volume de dépenses de fonctionnement et d'investissement, ou de recettes, transférées par les collectivités à Limoges Métropole et à revoir en conséquence le montant de l'attribution de compensation leur revenant.

La CLETC s'est réunie le 18 juin 2013. Son rapport concerne l'incidence de l'extension du périmètre de la compétence « Réseaux d'éclairage public » à la commune de Verneuil sur Vienne, approuvée par le Conseil communautaire de Limoges Métropole, le 28 mars dernier.

Au final, une retenue sur l'attribution de compensation de Verneuil sur Vienne est préconisée, à hauteur de 66.000 € au titre du fonctionnement et de - 92.371,20 € au titre de l'investissement.

Le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 18 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE

LIMOGES HABITAT - REHABILITATION DE 106 LOGEMENTS SITUES 52 A 58 RUE RHIN ET DANUBE A LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE SEPT CENT MILLE EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt PAM d'un montant de 700.000 € que Limoges Habitat envisage de contracter, pour une durée de 15 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la réhabilitation de 106 logements, 52 à 58 rue Rhin et Danube.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LIMOGES HABITAT - REALISATION DE 28 LOGEMENTS SITUES 97, 99
AVENUE DES RUCHOUX A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL
DE DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE CINQ MILLE CENT TRENTE NEUF
EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS -
GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de six emprunts d'un montant total de 2.155.139 € que Limoges Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction de 28 logements, 97 à 99 avenue des Ruchoux.

Il s'agit d'un prêt PLUS de 919.908 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLUS foncier de 170.655 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un prêt PLS de 422.323 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLS foncier de 77.638 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un prêt PLAI de 475.190 € consenti pour une durée de 40 ans et d'un prêt PLAI foncier de 89.425 € consenti pour une durée de 50 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE ET LA VILLE DE LIMOGES

Afin de renforcer son statut de ville universitaire, la Ville de Limoges a souhaité établir une convention cadre de partenariat avec l'Université, identifiant des actions conjointes à mener sur le territoire de la collectivité et formalisant les engagements respectifs des deux partenaires, autour des objectifs suivants :

- la mise en œuvre de grands projets stratégiques communs, notamment :
 - o en apportant un soutien au financement de l'équipement scientifique du Pôle Biologie Santé, projet porté par l'Université en partenariat avec le CHU de Limoges,
 - o en soutenant l'Université dans sa recherche de partenariats avec les autres universités du Centre Ouest Atlantique, dans le cadre de l'évolution du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Limousin – Poitou-Charentes,
- le développement de synergies entre les projets de la Ville et le potentiel scientifique de l'Université, en finançant notamment des bourses de recherche sur des thématiques intéressant la Ville,
- l'intégration des étudiants au cœur de la ville et de leur campus,
- le développement des coopérations en matière culturelle.

Le Conseil municipal :

- approuve le projet de convention cadre de partenariat qui a été établi, ainsi que son annexe financière,
- autorise le Maire à signer cette convention, ainsi que les conventions spécifiques, avenants et tous documents nécessaires à sa bonne exécution,
- autorise l'inscription au budget des crédits nécessaires, selon le programme établi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'AMENAGEMENT DE L'ALLEE FABRE D'EGLANTINE QUARTIER
BEAUBREUIL**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a mis en œuvre, ces dernières années, la restructuration, en trois tranches, de l'îlot situé entre l'avenue de Beaubreuil et l'allée Fabre d'Eglantine.

Après la réalisation des travaux de réhabilitation du parking accueillant le marché hebdomadaire, puis la requalification des squares de la Forêt et du Printemps, il est, à présent, envisagé de procéder à la reprise de l'allée Fabre d'Eglantine.

Ce projet, axé sur l'ouverture aux véhicules, afin de faciliter l'accès direct aux halls d'immeubles, et dont le coût, hors réseaux souterrains, est évalué à 561.380 € H.T., pourrait bénéficier d'un cofinancement de :

- Limoges Métropole, à hauteur de 30 %, soit 168.414 €,
- la Région Limousin, à hauteur de 20 %, soit 112.276 €,

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter les subventions attendues, auprès de la Région Limousin et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole,
- à signer les conventions de financement correspondantes, ainsi que tous documents y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE LA BASTIDE -
RECONSTRUCTION DU FOYER DETAILLE - ATTRIBUTION DE
MARCHES - AVENANT**

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA BASTIDE -
RECONSTRUCTION DU FOYER DETAILLE - ATTRIBUTION DE MARCHES**

Le Programme de Rénovation Urbaine de La Bastide prévoit la création d'un équipement associatif sur le site du foyer Detaille.

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 12 lots pour la réalisation de ce nouvel équipement, d'une superficie de 300 m², qui comprendra, notamment, deux bureaux pour l'accueil des associations, ainsi qu'une salle polyvalente d'une capacité de 80 places.

La commission d'appel d'offres, réunie les 22 août et 26 septembre 2013, a attribué :

- le lot n°2 Charpente bois-couverture zinc-bardage bois à la société GENDRES FRERES, pour un montant de 61.651,96 € H.T.,
- le lot n°4 A Menuiseries intérieures et plat à la société BRISSIAUD & FILS, pour un montant de 25.951,00 € H.T.,
- le lot n°4 B Plâterie-faux plafond à la société LECOMTE, pour un montant de 37.602,55 € H.T.,
- le lot n°5 Carrelage-faïence à la société LANNET ENTREPRISES, pour un montant de 28.422,00 € H.T.,
- le lot n°6 Peinture à la société MARTINET, pour un montant de 7.731,10 € H.T.,
- le lot n°7 Plomberie-CVC à la société SOPCZ SCOP, pour un montant de 64.987,07 € H.T.,
- le lot n°8 Electricité à la société CEGELEC Limousin, pour un montant de 31.570,00 € H.T.,
- le lot n°9 VRD à la société BMTP, pour un montant de 124.237,50 € H.T.,
- le lot n°10 Démolition à la société GAVANIER, pour un montant de 28.000,00 € H.T.

Une nouvelle procédure a été lancée pour l'attribution des lots n°1 « Gros œuvre », 3 « Menuiseries extérieures » et 11 « Sanisette », déclarés infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les prestataires retenus, pour une durée de 18 mois à compter de leur date de notification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA BASTIDE - AVENANT N° 2 AU
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Ginger Environnement et Infrastructures-Citadia Conseil et SAS Ginger Befs concernant l'opération d'aménagement du quartier de La Bastide.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à ce marché afin de prendre en compte la restructuration du groupement de maîtrise d'œuvre précité ainsi qu'une nouvelle répartition de ses différentes missions et de valider, par ailleurs, le programme de travaux sur le domaine public non routier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION DE L'EAU - ATTRIBUTIONS DE MARCHES -
CONVENTIONS - AVENANT**

**REHABILITATION DE POMPES CENTRIFUGES POUR LA STATION DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LIMOGES ET LES SITES
EXTERIEURS - ATTRIBUTION DE MARCHE**

La fourniture d'eau potable aux usagers desservis par la Ville de Limoges nécessite la mise en œuvre d'unités de pompage réparties au niveau de l'usine de production de La Bastide, des postes de relèvement d'eaux brutes ou d'eau potable et de certains réservoirs.

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert afin de procéder à la réhabilitation du parc de pompes centrifuges de la station de La Bastide ainsi que de divers sites extérieurs, dans le cadre d'un plan pluriannuel de maintenance établi sur une période de quatre ans.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2013, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société PEME GOURDIN, pour des montants minimum de 75.500 € H.T. et maximum de 119.000 € HT. et une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU EN DEUX LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHES

Un appel d'offres ouvert a été lancé en deux lots pour la fourniture de compteurs d'eau, de différents calibres.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 septembre 2013, a attribué à la société COMPTEURS ZENNER ces deux lots ainsi qu'il suit :

- lot n°1 : compteurs d'eau de calibre 15 mm à 40 mm, pour un montant annuel compris entre un minimum de 45.000 € H.T. et un maximum de 180.000 € H.T.,
- lot n°2 : compteurs d'eau de calibre 60 mm à 200 mm, pour un montant annuel compris entre un minimum de 10.000 € H.T. et un maximum de 40.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec la société susvisée, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE REACTIFS CHIMIQUES POUR LA STATION DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION
DE MARCHES**

Un appel d'offres ouvert a été lancé, en deux lots, pour la fourniture de réactifs chimiques utilisés pour le traitement des eaux à la station de La Bastide.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} juillet 2013, a attribué :

- à la société PRODUITS CHIMIQUES MAZAL SAS le lot n°1 concernant :
 - la fourniture d'extrait de javel concentré à 50° chlorométrique, pour une quantité annuelle comprise entre 50 et 200 tonnes,
 - la fourniture de bisulfite de sodium titré à 40 %, pour une quantité annuelle comprise entre 10 et 55 tonnes,

- à la société QUARON le lot n°2 concernant la fourniture de lessive de soude titrée à 30 %, pour une quantité annuelle comprise entre 150 et 600 tonnes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIETE
COULAUD-PENAUD AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION
D'EPURATION DE LIMOGES**

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir, pour une durée de trois ans, avec la société COULAUD-PENAUD, pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de ses sites de production 4, impasse de la Pélisserie et 13, rue Léon Walras.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIETE VEOLIA
PROPRETE (SITE 23 RUE DE TOURCOING A LIMOGES) AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION DE LIMOGES**

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir, pour une durée de trois ans, avec la société de collecte de déchets ménagers et assimilés Véolia Propreté Limousin, pour le déversement, au système d'assainissement, des effluents de son site de lavage de véhicules et de containers 23, rue de Tourcoing.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LE SYTEPOL POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES
PUBLICS D'EAU POTABLE DE 7 COMMUNES EXTERIEURES ET DU SYTEPOL -
AVENANT N° 1**

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et le SYTEPOL pour l'entretien des réseaux et ouvrages publics de 7 communes extérieures à Limoges et du syndicat.

Un marché à bons de commande a été conclu pour la réalisation de ces travaux, pour un montant annuel compris entre un minimum de 70.000 € H.T. et un maximum de 200.000 € H.T., la répartition des dépenses étant, par ailleurs, prévue à hauteur de 90 % pour la Ville et de 10 % pour le SYTEPOL.

Des travaux imprévus ayant dû être réalisés sur les réseaux et ouvrages du SYTEPOL au cours de la troisième annuité du marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à la convention susvisée, prévoyant, pour cette période, une prise en charge du coût des prestations à hauteur de 25 % pour la Ville et de 75 % pour le SYTEPOL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIERE - ENSEMBLES IMMOBILIERS SIS A LIMOGES 92, RUE D'ANTONY ET 120-122, RUE ARMAND DUTREIX ET APPARTENANT A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de la Société d'Équipement du Limousin, moyennant le prix global et forfaitaire de 479.000 €, de deux ensembles immobiliers sis 92, rue d'Antony et 120 à 122, rue Armand Dutreix, d'une contenance respective totale de 478 m² et 1.789 m², en vue de la constitution d'une réserve foncière, dans le cadre du projet global de redynamisation de la rue Armand Dutreix, et de la mise à l'alignement de cette voie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES,
LIEUX-DITS "LE MAZAURAN" ET "LA TUILIERE"**

Dans le cadre de la mise en place de chemins de randonnée sur le secteur nord de Limoges, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Conseil municipal autorise l'acquisition des emprises suivantes, en nature de bois taillis :

- deux parcelles sises au lieudit « La Tuilière » et huit parcelles sises au lieudit « Le Mazauran », d'une surface totale de 67 034 m², moyennant le prix global et forfaitaire de 26.813,60 €,

- , deux parcelles sises au lieudit « Le Mazauran », d'une superficie totale de 22 165 m², moyennant le prix global et forfaitaire de 8.866 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES,
LIEUDIT "LA TUILIERE"**

Dans le cadre de la mise en place de chemins de randonnée sur le secteur nord de Limoges, et afin de sécuriser les parcours utilisés par les promeneurs, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 0,40 € le m², d'une parcelle de terrain d'une superficie de 6.285 m² environ, jouxtant leur propriété, sise au lieudit « La Tuilière ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES,
RUE DU MAS BATIN ET RUE DU PUY REJAUD**

Dans le cadre de l'aménagement de la vallée de l'Aurence, le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 0,40 €/m², des emprises de terrain suivantes :

- une parcelle, d'une superficie de 8.000 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise rue du Mas Batin, grevée d'un emplacement réservé, en vue de la création d'un espace vert au bord de l'Aurence,
- une parcelle boisée, d'une superficie de 196 m², sise rue du Puy Réjaud, jouxtant des parcelles municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LIMOGES 30,
RUE FERDINAND BUISSON ET APPARTENANT A LA SOCIETE DOM'AULIM -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ET D'UN LOT VOLUMETRIQUE**

Afin de garantir le cheminement des piétons au droit d'un ensemble immobilier, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la société DOM'AULIM, d'un lot volumétrique à usage de circulation publique piétonne, et de la parcelle de terrain mitoyenne, d'une surface de 15 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 30, rue Ferdinand Buisson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 20,
RUE DE CHANTELAUVE ET APPARTENANT A LA SA D'HLM LE NOUVEAU
LOGIS CENTRE LIMOUSIN**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre Limousin, d'une parcelle de terrain à usage d'espace vert, d'une surface de 507 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 20, rue de Chantelaue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 18,
AVENUE DE L'ABATTOIR ET APPARTENANT A LA SOCIETE SOGEFIMUR**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la société SOGEFIMUR, d'une parcelle de terrain en nature de voirie et d'espaces verts, d'une surface de 93 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 18, avenue de l'Abattoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES,
LIEUDIT "LE MAS VERGNE", RUE ACHILLE ZAVATTA ET RUE TALANDIER
ET APPARTENANT A LA SNC LANDOUGE MAS VERGNE**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SNC LANDOUGE MAS VERGNE, de trois parcelles de terrain en nature de voirie et d'espaces verts, d'une superficie totale d'environ 13.874 m², sises rue Achille Zavatta et rue Talandier et correspondant aux espaces communs d'un lotissement, en vue de leur intégration dans le domaine communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 18,
RUE LUCIEN FONTANAROSA**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à usage d'airage public, d'une surface de 5,4 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 18, rue Lucien Fontanarosa, en vue de son intégration dans le domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 21,
RUE ANTOINE BOURDELLE ET 22, RUE DE LA FONTAINE DE VANTEAUX ET
APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble situé 21, rue Antoine Bourdelle, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir et de voirie, d'une superficie de 57 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 21, rue Antoine Bourdelle et 22, rue de la Fontaine de Vanteaux, en vue de son intégration dans le domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES
17-19, RUE D'ISLE ET 33, RUE JULES VALLES**

Le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, de trois parcelles de terrain, d'une surface totale de 14 m² environ, sises 17-19 rue d'Isle et 33, rue Jules Vallès, en vue de leur intégration dans le domaine public,
- retire la délibération du 27 septembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CLINIQUE FRANÇOIS CHENIEUX - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA SOCIETE ICADE SANTE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la société ICADE Santé, propriétaire de l'emprise et des bâtiments de la Clinique François Chénieux, précisant, notamment, les conditions de réalisation d'un cheminement piétonnier sur des parcelles municipales sises rue Jules Noël et rue du Général de Monsabert, en remplacement d'un cheminement existant sur le terrain d'assiette de la clinique, dans le cadre du projet d'extension de cet établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A
LIMOGES 34, RUE DE LA MAUVENDIERE**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant la somme de 181.272 €, d'un ensemble immobilier d'une surface cadastrale de 300 m², sis 34, rue de la Mauvendièrre, en vue de sa réhabilitation et de sa mise en location dans le cadre d'un conventionnement très social.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'ENSEMBLES IMMOBILIERS SIS A
LIMOGES 235 A 239, RUE ARMAND DUTREIX A LIMOGES HABITAT**

Limoges Habitat a sollicité l'acquisition, auprès de la Ville, des ensembles immobiliers sis 235 à 239, rue Armand Dutreix, aux fins de démolition puis de construction, sur cette emprise, d'un nouvel immeuble, d'environ 20 logements.

Le Conseil municipal autorise la cession, à Limoges Habitat, moyennant la somme de 120.000 €, des ensembles immobiliers susvisés, d'une superficie totale de 1.241 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, RUE LEONARD SAMIE**

Le Conseil municipal :

- autorise la cession, moyennant la somme de 45.000 €H.T., d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 2.991 m², sise rue Léonard Samie, en Zone Industrielle Sud,
- retire la délibération du 15 mars 2011 portant sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - COPROPRIETES DU MARECHAL JOFFRE ET DU
PRESIDENT VINCENT AURIOL, RESIDENCE DES GEMEAUX, PAVILLONS DE
BEAUNE-LES-MINES, COPROPRIETE DULLIN-BEY - BAREME DES PRIX DE
VENTE**

Le Conseil municipal fixe, comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2013, le barème des prix de vente des appartements et garages dépendant des copropriétés du Maréchal Joffre et du Président Vincent Auriol, de la Résidence des Gémeaux, de la copropriété Dullin-Bey et des pavillons de Beaune-les-Mines :

COPROPRIETES DU MARECHAL JOFFRE ET DU PRESIDENT VINCENT AURIOL

PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS LIBRES

Type de logement	RDC et 4 ^{ème} étage	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} étage
Petit T2	35.300,00 euros	36.000,00 euros
Grand T2	40.500,00 euros	Sans objet
T3	46.000,00 euros	47.000,00 euros
T4	54.000,00 euros	55.000,00 euros
T5	70.000,00 euros	72.000,00 euros

PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS AUX LOCATAIRES OU A LEURS AYANTS-DROIT

Type de logement	RDC et 4 ^{ème} étage	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} étage
Petit T2	33.500,00 euros	34.500,00 euros
Grand T2	37.500,00 euros	Sans objet
T3	42.500,00 euros	43.500,00 euros
T4	50.000,00 euros	51.000,00 euros
T5	65.000,00 euros	67.000,00 euros

**RESIDENCE DES GEMEAUX
6 – 8 - 12, AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY**

PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS LIBRES

Type de logement	Surface	Prix de vente
T2	60 m ²	54.600,00 euros
T2	70 m ²	63.400,00 euros
T3	78 m ²	70.600,00 euros

PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS AUX LOCATAIRES OU A LEURS AYANTS-DROIT

Type de logement	Surface	Prix de vente
T2	60 m ²	48.100,00 euros
T2	70 m ²	55.900,00 euros
T3	78 m ²	62.200,00 euros

PRIX DE VENTE DES GARAGES LIBRES

N° du Garage	Capacité	Prix de vente des garages libres
1	1 véhicule	9.390,00 euros
23	1 véhicule	9.390,00 euros
31	1 véhicule	9.390,00 euros
41	1 véhicule	9.390,00 euros
42	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	12.430,00 euros
61	1 petit véhicule	8.690,00 euros
73	1 véhicule	9.390,00 euros
82	1 véhicule	9.390,00 euros
111	1 grand véhicule	10.320,00 euros
121	1 grand véhicule	10.320,00 euros
123	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	12.430,00 euros
126	1 véhicule	9.390,00 euros
128	1 véhicule	9.390,00 euros
130	1 véhicule	9.390,00 euros
138	1 véhicule	9.390,00 euros
142	1 grand véhicule	10.080,00 euros
145	Remise	5.400,00 euros
147	1 véhicule + remorque	11.000,00 euros

PRIX DE VENTE DES GARAGES AUX LOCATAIRES OU A LEURS AYANTS-DROIT

N° du local	Capacité	Prix de vente
1	1 véhicule	8.320,00 euros
23	1 véhicule	8.320,00 euros
31	1 véhicule	8.320,00 euros
41	1 véhicule	8.320,00 euros
42	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	10.870,00 euros
61	1 petit véhicule	7.670,00 euros
73	1 véhicule	8.320,00 euros
82	1 véhicule	8.320,00 euros
111	1 grand véhicule	9.160,00 euros
121	1 grand véhicule	9.160,00 euros
123	2 véhicules ou 1 véhicule + remorque	10.870,00 euros
126	1 véhicule	8.320,00 euros
128	1 véhicule	8.320,00 euros
130	1 véhicule	8.320,00 euros
138	1 véhicule	8.320,00 euros
142	1 grand véhicule	8.950,00 euros
145	Remise	4.700,00 euros
147	1 véhicule + remorque	9.800,00 euros

PAVILLONS DE BEAUNE-LES-MINES

PRIX DE VENTE DES PAVILLONS LIBRES

N° du lot	Adresse	Type	Surface habitable	Prix de vente
128	25 rue de Pillet	T3	71 m ²	87.100,00 euros
64	12 rue de Pillet	T4S	86 m ²	97.900,00 euros
99	7 clos de l'Echalier	T4S	86 m ²	99.500,00 euros
108	9 rue de Peyrat	T4N	89 m ²	97.900,00 euros
114	24 rue de Pillet	T4N	89 m ²	98.100,00 euros
124	30 rue de Pillet	T4N	89 m ²	97.100,00 euros

PRIX DE VENTE DES PAVILLONS AUX LOCATAIRES OU A LEURS AYANTS-DROIT

N° du lot	Adresse	Type	Surface habitable	Prix de vente
128	25 rue de Pillet	T3	71 m ²	80.300,00 euros
64	12 rue de Pillet	T4S	86 m ²	90.200,00 euros
99	7 clos de l'Echalier	T4S	86 m ²	91.800,00 euros
108	9 rue de Peyrat	T4N	89 m ²	90.200,00 euros
114	24 rue de Pillet	T4N	89 m ²	90.300,00 euros
124	30 rue de Pillet	T4N	89 m ²	89.500,00 euros

COPROPRIETE DULLIN - BEY

Type de logements	Prix de vente aux locataires ou à ses ayants droit	Prix de vente des logements libres
T3	26.200,00 euros	33.000,00 euros
T4	31.900,00 euros	39.900,00 euros

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPROPRIETE DULLIN-BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 39.900 €, d'un appartement de type 4, d'une superficie de 53,70 m², et d'une cave sis 6, allée Charles Dullin, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété DULLIN-BEY ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPROPRIETE DULLIN-BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 33.000 €, d'un appartement de type 3, d'une superficie de 49 m², et d'une cave sis 10, allée Charles Dullin, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété DULLIN-BEY ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES 203, AVENUE BAUDIN**

Le Conseil municipal :

- autorise la cession, moyennant le prix de 35.000 € H.T., d'un délaissé de terrains d'une superficie d'environ 364 m², sis 203, avenue Baudin, en vue de la construction de locaux à usage professionnel,
- retire la délibération du 25 juin 2012 relative à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A
LIMOGES, LIEUDIT "LAURIERE BRUNE"**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 11.000 €, d'une parcelle de terrain en nature de bois taillis, d'une superficie de 1.158 m², sise au lieudit « Laurière Brune », jouxtant leur exploitation agricole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE SIS A LIMOGES,
RUE JULES VALLES A LA SCI CABINET MEDICAL SOS MEDECINS**

Le Conseil municipal :

- à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 17 septembre 2013, décide le déclassement d'un délaissé de voirie, d'une superficie de 81 m², sis rue Jules Vallès,
- autorise la cession de cette emprise, moyennant le prix de 125 € le m², à la SCI Cabinet Médical SOS Médecins, en vue de la réalisation de places de stationnement, sous la condition du maintien, sur cette emprise, de l'accès piéton existant au profit d'une parcelle adjacente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VESTIGES ARCHEOLOGIQUES - SITE DE LA COURTINE - PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC LA SOCIETE CSV LA COURTINE - ACQUISITION
IMMOBILIERE**

La société CSV La Courtine a acquis un ensemble immobilier à l'angle de la rue de la Courtine et de la rue Dalesme, en vue de la construction d'un bâtiment à usage commercial.

A l'occasion des travaux, des vestiges archéologiques ont été découverts.

En vue d'assurer la sauvegarde et la valorisation de ces vestiges, qui ont fait l'objet de mesures de classement à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société CSV La Courtine, un protocole d'accord prévoyant la participation de la Ville, à hauteur de 200.000 €, aux travaux liés à cette découverte et l'autorisant à acquérir, à l'euro symbolique, le lot volumétrique correspondant au sous-sol et à l'accès de l'immeuble comprenant les vestiges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPLEXE "RESTAURATION - HOTELLERIE" - CENTRE SPORTIF DE SAINT-LAZARE - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Aux termes d'une convention de délégation de service public, la Ville a confié à la SARL CRIS DEVELOPPEMENT la gestion et l'exploitation du complexe « Restauration-Hôtellerie » du Centre Sportif de Saint-Lazare.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la SARL CRIS DEVELOPPEMENT, une convention confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de deux chambres de l'établissement réservées aux personnes à mobilité réduite, la Ville s'engageant à lui rembourser, ensuite, le montant de ces travaux, dans la limite de leur estimation financière, établie à hauteur de 10.453,92 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE
TENSION SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE SISE A LIMOGES, RUE JACQUES
BERNIS, LIEUDIT "LE MAS BATIN" - CONVENTION AVEC ERDF**

Afin d'alimenter une opération de construction de pavillons, Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'établir une ligne électrique souterraine basse tension, sur une longueur de 65 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville sise rue Jacques Bernis, au lieudit « Le Mas Batin ».

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville, d'une indemnité forfaitaire de 20 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**COMMISSARIAT DE POLICE DE BEAUBREUIL SITUE A LIMOGES 24, ALLEE
FABRE D'EGLANTINE - RENOUELEMENT DU BAIL AVEC L'ETAT ET
REVISION DU LOYER AU 1ER JANVIER 2014**

Le Conseil municipal :

- décide de renouveler le bail conclu avec l'Etat pour l'occupation, de locaux situés 24, allée Fabre d'Eglantine, à usage de commissariat de police, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014,
- fixe à 12.695,51 € le montant annuel du loyer versé par l'Etat pour l'occupation de ces locaux,
- autorise le Maire à signer le bail à intervenir avec l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANSFERT D'EMPRISES ROUTIERES DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de la construction de l'autoroute A 20 et de l'aménagement des quais des bords de Vienne, l'Etat a acquis des terrains qui n'ont pas été affectés, en totalité, à la réalisation de ces opérations.

En conformité avec les dispositions du Code de la Voirie Routière et suite à la décision préfectorale du 14 janvier 2013 portant désaffectation et déclassement des emprises non utilisées, le Conseil municipal accepte le transfert, à titre gratuit, dans le domaine public communal, des parcelles de terrain concernées, correspondant essentiellement à des voies de communication, des dépendances de voirie et des accotements.

Les emprises transférées sont les suivantes :

Adresse	Référence cadastrale	Contenance
Rue Dr Emile Dubois	CN 766	00 ha 27 a 46 ca
Rue Eugène Delacroix	CM 891	00 ha 18 a 37 ca
La Vienne Rivière	CS 273	00 ha 37 a 87 ca
La Vienne Rivière	CS 275	00 ha 43 a 31 ca
Avenue des Casseaux	CS 276	00 ha 01 a 26 ca
Avenue des Casseaux	EL 764	00 ha 36 a 50 ca
La Vienne Rivière	EL 790	00 ha 10 a 07 ca
Rue Apollinaire	EL 791	00 ha 00 a 68 ca
Rue Proudhon	EL 792	00 ha 06 a 07 ca
Rue Apollinaire	EM 402	00 ha 52 a 15 ca
Rue Proudhon	EM 403	00 ha 00 a 51 ca
Rue du Bas Fargeas	ES 304	00 ha 02 a 45 ca
Avenue du Sablard	ES 340	00 ha 31 a 58 ca
Avenue du Mal de Lattre de Tassigny	ES 341	00 ha 32 a 11 ca
Avenue du Sablard	ES 342	00 ha 23 a 34 ca
Rue du Bas Fargeas	ES 343	00 ha 14 a 92 ca
Avenue du Mal de Lattre de Tassigny	ES 344	00 ha 06 a 70 ca
Rue Henri de Bournazel	ES 346	00 ha 36 a 96 ca
Rue de la Filature	HV 734	00 ha 10 a 57 ca
Pillet	KX 143	00 ha 00 a 14 ca
Pillet	KX 144	00 ha 01 a 78 ca
Petit Beaune	KX 160	00 ha 04 a 49 ca
Rue Salvador Dali	KX 161	00 ha 00 a 43 ca
Pillet	KX 289	00 ha 95 a 06 ca
Pillet	KX 290	00 ha 07 a 27 ca
Allée Les Filamis	KX 291	00 ha 09 a 47 ca
Allée Les Filamis	KX 292	00 ha 00 a 44 ca
Allée Les Filamis	KX 293	00 ha 10 a 29 ca
Les Hautes Pilateries	KY 286	00 ha 04 a 83 ca
Laurière Nord	KZ 254	00 ha 04 a 34 ca
Plaisance	MY 157	00 ha 31 a 34 ca
Valparaiso	MZ 73	00 ha 36 a 01 ca
Landrivas	NC 63	00 ha 52 a 27 ca
Allée Les Filamis	NC 88	00 ha 01 a 14 ca
Allée Les Filamis	NC 89	00 ha 00 a 81 ca
Rue Salvador Dali	NC 90	00 ha 50 a 32 ca

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SALLE MUNICIPALE DU VIGENAL - PARTICIPATIONS ANNEE 2014

Le Conseil municipal :

- fixe, comme suit, pour l'année 2014, le barème des participations aux charges de fonctionnement perçues auprès des utilisateurs de la salle municipale du Vigenal :

I – OCCUPATIONS PONCTUELLES (tarifs par utilisation)

	Grande salle	Scène
Demi-journée (matin ou après midi)	14.21 Euros	8.44 Euros
Journée (matin et après-midi)	24.33 Euros	14.05 Euros
Soirée	29.43 Euros	16.97 Euros
Tarif horaire	7.36 Euros	4.35 Euros
Amende pour dépassement d'horaire	25.08 Euros	25.08 Euros

II – OCCUPATIONS REGULIERES (tarifs par an)

	Grande salle	Scène
Utilisation hebdomadaire (pour demi-journée ou soirée)	320.23 Euros	115.38 Euros
Utilisation bi-hebdomadaire (pour demi-journée ou soirée)	474.92 Euros	168.56 Euros
Utilisation bi-mensuelle (pour demi-journée ou soirée)	145.48 Euros	52.34 Euros
Utilisation mensuelle (pour demi-journée ou soirée)	73.33 Euros	26.59 Euros

- fixe à 779 €, pour l'année 2014, le montant de la participation annuelle aux charges de fonctionnement demandée aux occupants des bureaux privatifs du 1^{er} étage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande pour un montant de 65.450 €.

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - ACQUISITIONS
D'OEUVRES - CORPUS DES EMAUX MERIDIONAUX -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE -
ACQUISITIONS D'OEUVRES - 1ER SEMESTRE 2013**

Afin d'enrichir le patrimoine culturel détenu au Musée des Beaux-Arts de Limoges, la Ville procède à des achats d'œuvres.

Des particuliers et associations contribuent eux aussi à cet enrichissement en cédant gracieusement au musée des pièces de collections.

Le Conseil municipal autorise l'inscription, sur les inventaires du Musée des Beaux-Arts, des dons et œuvres acquises à titre payant au cours de l'année 2013 figurant ci-après :

ARCHEOLOGIE

Anonyme <i>Fragment de gobelet à décor de gladiateurs</i> Milieu 1 ^{er} siècle Verre sigillé Don de M. Brohon	Anonyme <i>Cippe</i> 2 ^e moitié du 2 ^{eme} siècle Granite taillé Attribution Ville de Limoges
--	---

PORCELAINE

Corinne Gourré <i>Etienne de Silhouette</i> (mug) 2012 Transfert photographique et peinture sur porcelaine Don de Mme Gourré	Anonyme <i>Plaques Louyat</i> (4) 1857 / 1875 /1893/sd Peinture sur porcelaine Attribution Ville de Limoges
--	---

EMAIL

Jeanne Soubourou <i>Paysage</i> Vers 1950 Email peint Don des Amis du musée	Juliette Euzet 2 broches Vers 1950 Email peint Don des Amis du musée
---	--

Entourage Nardon Pénicaud
Médaille Saint Paul
Vers 1500 (montage moderne)
Email peint
Don des Amis du musée

Christian Christel
Plaque
1988
Email plaque
Legs de Mme Lansac

Pierre Christel
Pot couvert vert
1988
Email plaque
Legs de Mme Lansac

Pierre Christel
Pot couvert violet
1988
Email plaque
Legs de Mme Lansac

Noël II Laudin,
Portrait du Régent,
1^{er} quart du 18^{ème} siècle
Email peint, plaque
Achat

Canton (Chine)
Plat à raser avec son aiguière
18^{ème} siècle
Email peint
Achat

ARTS GRAPHIQUES

Corinne Gourré
Colibri
2009-2012
Dessin
Don de Mme Gourré

Anonyme
Scène du marché
1952
Gouache sur papier
Don de Mme Bourdeix

Anonyme
Autour du thé
1952
Gouache sur papier
Don de Mme Bourdeix

Corinne Gourré
2007-2008
Planches transfert du colibri
Don de Mme Gourré

ARTS DECORATIFS

Suzanne Laliq-Haviland
Poudrier Coty
Vers 1910
Carton imprimé
Don de Mme Gourré

Suzanne Laliq-Haviland
Poudrier Coty
Vers 1910
Laiton doré avec carton verni
Don de Mme Boyer

PEINTURE

Patricia Tavera
Léda et le cygne
1989
Huile sur toile
Don de Mme Bourdeix

Suzanne Laliq-Haviland
Les Echechs
Octobre 1929
Peinture : huile sur carton
Don des Amis du musée

Suzanne Laliq-Haviland
Le sac en perles
1933
Huile sur toile
Don de Mme Maritch-Haviland

David Ossopowitch Widhopff
Portrait de Marthe Rigal déguisée
1892
Huile sur toile
Don de Mme Charles

David Ossopowitch Widhopff
Portrait d'Eugénie Rigal-Laporte
1893
Huile sur toile
Don de Mme Charles

David Ossopowitch Widhopff
Portrait de Elisabeth Laporte
1893
Huile sur toile
Don de Mme Charles

Sophie Piramowicz
Bouquet de fleurs
Vers 1930
Huile sur toile
Don de Mme Bourdeix

Paul-Laurent Courtot
Lendemain d'Émeutes à Limoges en 1905
route d'Aixe
1905
Huile sur toile (2 tableaux)
Achat

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE - CORPUS DES EMAUX MERIDIONAUX

Dans le cadre de sa collaboration scientifique avec le Musée des Beaux-Arts, qui a conduit notamment à la publication, en septembre 2011, du tome 2 du Corpus des émaux méridionaux, le Musée du Louvre a organisé des journées d'étude, susceptibles de se renouveler tous les deux ans, alternativement à Paris et à Limoges.

Afin de poursuivre ces échanges, la Ville de Limoges accueillera, les 18 et 19 octobre 2013, une rencontre de chercheurs internationaux, sur le thème « Les émaux du Moyen Âge ».

Lors de la première journée, divers intervenants européens présenteront, devant un auditoire restreint, leurs découvertes ou leurs thèmes d'étude.

Une conférence, ouverte au public, sur le thème des rapports entre l'enluminure et les émaux peints, sera ensuite proposée à l'Espace C.I.T.É.

La seconde journée sera consacrée à une découverte des émaux du Limousin, au cours d'une excursion sur la route des trésors limousins.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la prise en charge, par la Ville, des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants et de la rémunération du conférencier,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette manifestation,
- fixe, comme suit, la tarification concernant l'accès à la conférence :
 - 5 € pour le plein tarif,
 - 3 € pour les titulaires de carte d'invalidité, les étudiants de moins de 26 ans et les Amis du Musée des Beaux-Arts,
 - gratuité pour les titulaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi, les moins de 18 ans, l'accompagnant d'une personne handicapée, de même que pour les auditeurs qui assisteront à la journée d'ouverture.
- décide qu'un droit d'inscription, d'un montant de 45 €, sera demandé aux personnes souhaitant participer à la journée de découverte des émaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE -
CONVENTION CEZAM LIMOUSIN ACELIM**

Depuis 2011, un partenariat a été établi avec l'association ACELIM, qui regroupe des comités d'entreprises affiliés à la Fédération Cezam, en vue de l'application à ses adhérents de tarifs préférentiels pour certaines visites guidées du Musée des Beaux-Arts.

Compte tenu, notamment, de la communication offerte par cette association, il est apparu opportun de poursuivre ce partenariat.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'association Cezam Limousin ACELIM pour les années 2014 et 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2013-2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT - AVENANT

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2013-2014

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions adoptées par le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 juillet dernier, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2013/2014 :

I- Classe de maître pour la classe de luth et de viole de gambe :

Une classe de maître sera proposée aux élèves de luth et de viole de gambe, avec l'intervention d'un luthier présentant l'entretien des instruments le 23 novembre 2013.

II- Echange pédagogique pour la classe de saxophone :

Un échange pédagogique sera organisé avec les classes de saxophone des écoles de musique de Panazol et d'Ambazac, chaque professeur intervenant auprès des élèves d'une autre structure musicale que la sienne. Un concert final clôturera cet échange le 13 décembre 2013 au Conservatoire.

III- Concert de l'UNICEF :

Un concert sera organisé le 22 novembre 2013, dans le cadre de la journée mondiale de l'Enfance.

IV- Concert des Cités Unies :

Une semaine de travail sera organisée avec des musiciens des villes jumelles en vue de la présentation de deux concerts le 4 décembre 2013 à l'Opéra-Théâtre de Limoges et le 6 décembre 2013 à Tulle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LES SINGULIERS ASSOCIES" - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Depuis plusieurs années, le Conservatoire est présent au sein des groupes scolaires du Val de l'Aurence, soit par des interventions dispensées directement par ses enseignants dans les écoles, soit dans le cadre des classes à horaires aménagés musicales.

Afin de renforcer les liens existants entre les équipes enseignantes, celle du Conservatoire et les familles, la Ville va mettre en place, sur ce quartier, un projet sur le thème « Mémoire passée et présente », se déroulant en deux phases :

- l'une, sur l'année scolaire en cours, qui consistera à effectuer, avec les élèves des différents groupes scolaires, des travaux de recherche documentaire et de collectage de chants,
- l'autre, sur l'année scolaire 2014-2015, proposant la restitution du travail réalisé par les élèves.

En vue de la mise en œuvre de cette opération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat pour l'année scolaire 2013-2014 avec l'association « Les Singuliers Associés », déjà très impliquée auprès des habitants du quartier du Val de l'Aurence, et qui assurera l'interface entre les différents acteurs de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT CONCLUE AVEC LE LYCEE SUZANNE VALADON DANS LE
CADRE DU CURSUS DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Dans le cadre du cursus danse du Conservatoire et suite à une délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2011, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et le Lycée Suzanne Valadon, prévoyant la mise en œuvre d'un programme d'échanges entre les deux structures, selon les modalités suivantes :

- un professeur du Conservatoire dispense un cours hebdomadaire aux élèves du lycée Suzanne Valadon,
- des stages, consacrés au travail de Pina Baush, sont proposés aux élèves des deux structures.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour les deux établissements, le Conseil municipal :

- adopte le principe de la poursuite de ce partenariat pour l'année scolaire 2013-2014,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires, notamment l'avenant à intervenir à la convention susvisée, prévoyant, par ailleurs, la mise à disposition, au profit du lycée Suzanne Valadon, de la salle de danse de l'annexe Mandonnaud, selon les disponibilités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - CONVENTION DE
PARTENARIAT - CESSION DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS -
AVENANT**

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - CONVENTION DE
COPRODUCTION D'UNE EXPOSITION AVEC LA SOCIETE POUR L'ETUDE ET
LA PROTECTION DES OISEAUX EN LIMOUSIN (SEPOL)**

Une exposition tout public, coréalisée par la Ville et la Société pour l'étude et la protection des oiseaux en Limousin (SEPOL), sera proposée du 23 novembre 2013 au 18 janvier 2014 à la Bibliothèque francophone multimédia, afin de présenter le paysage ornithologique de la région et de sensibiliser les visiteurs à l'observation et à la protection des oiseaux.

Cette exposition sera constituée d'une partie ludique et pédagogique, présentant les actions de terrain de la SEPOL et proposant des jeux de reconnaissance et d'interprétation et d'une partie illustrative, avec la reconstitution de deux milieux : le jardin de l'Evêché et le plateau de Millevaches.

L'ouvrage « Atlas des oiseaux en Limousin » sera également vendu à l'accueil de la Bibliothèque, pendant la durée de l'exposition.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir entre la Ville et la SEPOL pour l'organisation de cette manifestation,
- autorise la vente de l'ouvrage précité, au prix de 39 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - AUTORISATION DE
DISTRIBUTION DES CATALOGUES ET AUTRES PUBLICATIONS A L'ISSUE
DES EXPOSITIONS ACCUEILLIES A LA BFM**

La Bibliothèque francophone multimédia organise, chaque année, plusieurs expositions d'envergure, dont certaines donnent lieu à la publication de catalogues vendus au public pendant la durée de la manifestation.

Le Conseil municipal :

- décide que les catalogues et autres publications invendus pourront être offerts par la Ville à l'occasion des manifestations, colloques ou conférences qu'elle organise,
- décide qu'une partie de ce stock pourra également être vendue à tout libraire ou éditeur intéressé, le rabais accordé ne pouvant, toutefois, être supérieur à 30 % du prix public,
- autorise le Maire à signer les conventions à venir avec les éditeurs et les libraires intéressés, afin de préciser les conditions de cession des ouvrages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ABONNEMENT GLOBAL AU SERVICE DE REFERENCE VIRTUEL QUESTION
POINT SUPPORT DU SERVICE DE REPOSE A DISTANCE BIBLIOSÉSAME
COMMERCIALISE PAR OCLC/PICA - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Par délibération du 9 février 2012, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Bibliothèque Publique d'Information pour la souscription d'un abonnement global au service de référence Question Point, support du service Bibliosésame, qui permet à toute personne de solliciter à distance un professionnel de la lecture publique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, prenant en compte l'intégration de nouvelles structures à ce groupement de commandes, ainsi que l'actualisation du montant de l'abonnement à ce service, ramené à 620,69 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2013-2014 -
CONVENTIONS DE PARTENARIAT - DEPLACEMENTS DE PUBLICS
- ABONNEMENTS**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE
DES SPECTACLES - SAISON 2013/2014**

Diverses associations et structures ont sollicité la Ville pour la coproduction ou la coréalisation de spectacles, dans le cadre de la saison 2013-2014 des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir en vue de l'organisation de ces manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE DES ATELIERS ET STAGES - SAISON 2013/2014

Afin d'étendre l'offre de stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2013-2014, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions de partenariat avec :

- l'association PePau, pour l'organisation :
 - d'un stage « Présence's » à destination d'un groupe de danseurs amateurs issus de la région Limousin,
 - de sessions de stage auprès des lycéens et des étudiants,
 - de l'opération « Danse à l'école », en direction des écoles élémentaires. Dans ce cadre, les élèves de huit classes de la région pourront aborder la danse sous différents aspects (danse classique, contemporaine, indienne, flamenco...). Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la Scène Conventionnée pour la Danse, sera co-réalisée avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Limousin).

- l'association Kendo Iaïdo LEC, pour l'organisation d'un atelier de Iaido,

- l'association Mon coach sportif, pour l'organisation d'un atelier de gym tonic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - DEPLACEMENTS DE PUBLICS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2013/2014

Dans le cadre de la saison 2013/2014, plusieurs déplacements sont prévus afin de permettre au public d'assister aux manifestations suivantes, programmées par d'autres lieux culturels :

- « Plan B » par la Compagnie 111, à l'Equinoxe de Châteauroux, le 26 novembre 2013,
- « En piste », visite de l'exposition du Centre National du Costume de Scène de Moulins, le 14 décembre 2013,
- « Voyage au bout de la nuit » - Jean-François Balmer, au Théâtre d'Angoulême, le 14 janvier 2014.

Les Centres Culturels Municipaux assureront la billetterie de ces manifestations, qui entreront dans leurs formules d'abonnements, la Ville prenant, par ailleurs, en charge les frais de transport du public.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, avec les structures culturelles précitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ABONNEMENTS DES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX ET AUTRES LIEUX CULTURELS - PARTENARIATS - SAISON 2013/2014

Dans le cadre des campagnes d'abonnement des Centres Culturels Municipaux, il est envisagé d'établir des partenariats avec différentes structures culturelles telles que le Théâtre de l'Union, « la Mégisserie » à Saint-Junien et le Centre Culturel Yves Furet à La Souterraine...

Ainsi, les abonnés des Centres Culturels Municipaux bénéficieront d'un tarif préférentiel dans ces autres lieux et, par voie de réciprocité, les abonnés de ces structures se verront accorder un tarif réduit pour les spectacles produits par les Centres Culturels, soit 20 € pour les spectacles de la grille A et 15 € pour ceux de la grille B.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les structures culturelles concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERA-THEATRE - CONVENTION DE VENTE DE BILLETS AVEC LE LIMOGES CSP

A l'occasion de la 50^{ème} saison de l'Opéra-Théâtre et des 20 ans de la victoire du Limoges CSP en Coupe d'Europe, un contingent de 50 billets couplés, regroupant les événements suivants, sera proposé au public, au tarif de 24 € :

- le concert symphonique de l'Orchestre de Limoges et du Limousin « I love America », programmé le 30 novembre 2013 à l'Opéra-Théâtre,
- le match de basket opposant le Limoges CSP à l'équipe de Cholet, le 15 octobre 2013, au Palais des Sports de Beaublanc.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de billetterie à intervenir, à cet effet, entre la Ville et le Limoges CSP, confiant à l'Opéra-Théâtre la vente de ces billets et précisant les modalités de répartition des recettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - CONTRATS DE PRETS - CONVENTION DE PARTENARIAT - TARIFICATIONS

MUSEE DE LA RESISTANCE - EXPOSITION SUR L'ART DES TRANCHEES

A l'occasion du centenaire du début de la Première Guerre Mondiale, une exposition sur le thème « l'Art des tranchées », présentant des objets fabriqués par les soldats, notamment à partir du cuivre récupéré sur les obus explosés, sera proposée au Musée de la Résistance, de mai à décembre 2014.

Pour illustrer cette exposition, qui a obtenu le label national de la Mission Centenaire de la Première Guerre Mondiale, le Musée de la Résistance a lancé un appel au don et au prêt d'objets auprès des particuliers, des associations d'anciens combattants et des collectivités de la Haute-Vienne.

Un partenariat sera également établi avec l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, afin de compléter cette présentation d'objets.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'organisation de cette exposition, notamment les conventions à intervenir avec l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, ainsi que pour les prêts d'objets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - ITINERANCE DE L'EXPOSITION "DES MIETTES ET DES ETOILES"

Du 15 mars au 23 septembre 2013, le Musée de la Résistance a présenté une exposition mêlant œuvres et réflexions personnelles de Thomas DURANTEAU, intitulée « Des Miettes et des Etoiles », du nom de l'ouvrage écrit et illustré par cet artiste à la suite d'un voyage d'étude dans plusieurs camps de déportation.

Il est, à présent, envisagé de mettre cette exposition à la disposition d'autres structures culturelles ou touristiques traitant de la Seconde Guerre Mondiale.

Le Conseil municipal :

- approuve le prêt de cette exposition, à titre gratuit, pour les partenaires du réseau des Musées de la Résistance du Massif Central, et moyennant la somme de 1.000 € pour un mois pour les autres structures intéressées,
- autorise le Maire à signer les contrats de prêt à venir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau des musées de la Résistance du Massif Central, le Musée de la Résistance de Limoges a constitué une base de données documentaire sur la Seconde Guerre Mondiale, disponible sur le site internet www.resistance-massif-central.fr

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la Communauté de communes des Portes du Morvan, en vue de l'enrichissement de cette base de données.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - TARIFICATION DE DIVERSES PRESTATIONS ET PRODUITS DERIVES

Le Conseil municipal :

- 1) approuve les modalités tarifaires suivantes, concernant diverses structures partenaires du Musée de la Résistance :
 - réduction de 50 % sur le tarif des visites guidées aux associations et structures signataires de la charte Passerelle Culturelle ainsi qu'aux associations de quartier et au Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne pour leurs réservations de groupes,
 - gratuité de la visite guidée pour les adhérents de l'association de comités d'entreprises Cezam Limousin Acelim,
 - gratuité de l'audioguide en anglais pour deux personnes, aux membres de l'association Welcome en Limousin.

- 2) fixe, comme suit, les tarifs de produits dérivés mis en vente à l'occasion du salon du Jeton touristique organisé à Paris, le 26 octobre 2013 :
 - 2 € le tarif unitaire des deux médailles du Musée,
 - 5 € celui des jaquettes personnalisées de chaque médaille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE A LA DRAC

ARCHIVES MUNICIPALES - REGLEMENT INTERIEUR

La mise en place effective, aux Archives municipales, d'un accueil général centralisé, avant l'accès aux espaces de consultation, nécessite la mise en œuvre de nouvelles règles d'accueil du public, de surveillance et de consultation des documents.

De plus, les Archives municipales ont à intégrer, dans leurs pratiques, l'évolution de la législation sur la reproduction et la réutilisation des informations publiques et des documents d'archives pour un usage autre qu'administratif.

A cet effet, un règlement intérieur, regroupant l'ensemble des informations et des règles de fonctionnement du service dans le cadre de l'accueil du public, a été établi.

Le Conseil municipal approuve ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE A LA DRAC

Le service des archives municipales a mis en œuvre, en 2013, diverses actions en vue de la valorisation des fonds, telles que l'acquisition d'un copieur multifonction, la restauration de documents anciens, et la poursuite de l'équipement de l'atelier de réparation et de conditionnement.

Ces opérations, dont le budget global s'élève à 22.643,54 €, sont susceptibles de bénéficier d'une participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, à hauteur de 8.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARCHIVES MUNICIPALES - CONVENTIONS DE GESTION AVEC
DIVERSES STRUCTURES**

**ARCHIVES MUNICIPALES - CONVENTION DE GESTION DES ARCHIVES DE
L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-
VIENNE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne, confiant au service des Archives municipales la gestion des archives de cette association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARCHIVES MUNICIPALES - CONVENTION DE GESTION DES ARCHIVES DE
L'ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS JEUNES DE LIMOGES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Centre de Loisirs Jeunes de Limoges, confiant au service des Archives municipales la gestion des archives de cette association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA
PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET TRIENNAL (2013-2015) DE COOPERATION AVEC PABRE (BURKINA
FASO)**

Dans le cadre de son partenariat avec la commune rurale de Pabré, au Burkina Faso, la Ville a répondu à l'appel à projet 2013-2015 lancé par le Ministère des Affaires Etrangères en soutien à la coopération décentralisée.

Le projet présenté par la Ville, dont le budget prévisionnel global s'élève à 230.000 €, prévoit, notamment, la mise en œuvre d'actions de soutien à la structuration des services municipaux de la commune de Pabré.

En vue de sa mise en œuvre, le Ministère des Affaires Etrangères a décidé d'accorder à la Ville un cofinancement, d'un montant global de 73.000 €, versé sur trois ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention portant attribution de subvention et ses annexes à intervenir avec la Préfecture de la Région Limousin afin de préciser les modalités de versement de ces fonds.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ORGANISATION DES RENCONTRES DE LIMOGES AVEC LE CINEMA RUSSE
EN AVRIL 2014 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DROUJBA**

Les prochaines rencontres de Limoges avec le cinéma Russe se dérouleront du 9 au 12 avril 2014.

En vue de l'organisation de cette manifestation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association franco-russe Droujba, qui assurera la programmation du festival, la Ville prenant en charge la communication autour de l'évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE LIMOGES FOOTBALL CLUB

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2012-2013 arrêtés et certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 9 juillet 2013, le versement d'un acompte de 88.000 € au Limoges Football Club au titre de la saison 2013-2014.

Ces documents ayant été transmis, le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Limoges Football Club pour la saison 2013-2014,
- fixe le montant de la subvention attribuée à ce club à 220.000 €, y compris l'acompte déjà versé,
- autorise le Maire à signer le contrat susvisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PALAIS DES SPORTS ET DES FETES - CONCESSION DU DROIT D'AFFICHAGE

La convention de concession du droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports, conclue avec la société LIMOGES CSP S.A.S.P., est arrivée à expiration.

Le Conseil municipal :

- décide la conclusion, pour la saison 2013-2014, d'une nouvelle convention concédant à la société LIMOGES CSP S.A.S.P. le droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports,
- autorise le Maire à signer cette convention,
- adopte le cahier des charges annexé à cette convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ANIMATION NAUTIQUE DU DIMANCHE APRES-MIDI A LA PISCINE DE
BEAUBREUIL - CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE
NATATION ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Depuis plusieurs années, une animation est organisée le dimanche après-midi à la piscine municipale de Beaubreuil, en collaboration avec le Comité Départemental de Natation et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, afin de permettre aux enfants y participant de découvrir diverses activités encadrées par des éducateurs des clubs de natation et des agents municipaux :

Pour la saison 2013-2014, le Conseil municipal :

- décide de reconduire cette opération, ouverte, pour la seconde année consécutive, aux enfants de tous les quartiers de la Ville,
- attribue, dans ce cadre, une subvention de 2.500 € au Comité Départemental de Natation,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les partenaires précités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION DE LA JEUNESSE - CARTE SCOLAIRE 2013-2014 -
MODIFICATIONS DES HORAIRES DE CERTAINES ECOLES -
MODALITES D'INSCRIPTION DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS
MUNICIPAUX**

CARTE SCOLAIRE - MESURE MODIFICATIVE POUR LA RENTREE 2013/2014

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a communiqué les mesures correctives suivantes de carte scolaire pour la rentrée 2013/2014 :

- l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Carnot,
- l'attribution de moyens humains supplémentaires à :
 - l'école élémentaire de Landouge : un poste, qui se traduit par l'installation d'une classe pour l'année scolaire en cours,
 - l'école élémentaire du Grand Treuil : un demi-poste, correspondant à un enseignant à mi-temps qui interviendra en renfort, soit en prenant en charge des groupes d'enfants dans le cadre de décloisonnements pédagogiques, soit en intervenant directement au sein des classes.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ces mesures.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Camille GEUTIER

Mme Sarah GENTIL

M. Léonard GOURINAT

M. Rémy VIROULAUD

MODIFICATION DES HORAIRES DE CERTAINES ECOLES EN RAISON DE CIRCONSTANCES LOCALES

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation relatives à l'organisation du temps et de l'espace scolaires, plusieurs écoles de la Ville de Limoges bénéficiaient, avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, d'aménagements d'horaires, notamment en raison de l'éloignement entre les bâtiments de la maternelle et de l'élémentaire, ou pour permettre de fluidifier la circulation aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de classe.

Pour l'année scolaire en cours, le Conseil municipal, après avis favorable des conseils d'écoles et des Inspecteurs de l'Education Nationale concernés, décide de reconduire ces dispositions pour les écoles suivantes :

Elémentaire Condorcet	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h25	11h55	14h10	16h10
MERCREDI	9h25	11h25		

Elémentaire La Monnaie	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h35	12h00	14h10	16h15
MERCREDI	9h30	11h30		

Elémentaire Roussillon	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h35	12h05	14h20	16h20
MERCREDI	9h35	11h35		

Maternelle Condorcet / Roussillon

Bâtiment Condorcet	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h25	11h40	13h40	15h55
MERCREDI	9h25	11h25		

Bâtiment Roussillon	Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h35	11h50	13h50	16h05
MERCREDI	9h35	11h35		

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Camille GEUTIER
Mme Sarah GENTIL
M. Léonard GOURINAT
M. Rémy VIROULAUD

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - MODIFICATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les conditions d'accueil dans les centres de loisirs municipaux ont été modifiées. Ainsi, les mercredis après-midi et pendant les petites vacances, les enfants sont désormais accueillis sur deux sites :

- au centre de loisirs de Beaublanc, pour les enfants de petite et moyenne section de maternelle,
- au centre de loisirs du Mas-Eloi, pour les enfants de grande section de maternelle et d'élémentaire (ainsi que pour les jeunes jusqu'à 17 ans pendant les petites vacances).

Un système de réservation a été mis en place pour les inscriptions dans ces établissements. Ainsi, au moment de l'inscription administrative, il est demandé aux familles de compléter, soit pour l'année scolaire entière ou seulement pour une période déterminée, un calendrier de réservation qui pourra ensuite être modifié par courrier ou par mail (jeunesse@ville-limoges.fr).

Les réservations peuvent intervenir jusqu'à la veille du jour demandé, dans la limite des places disponibles. Les enfants pour lesquels la Ville n'a pas reçu et validé de réservation ne seront pas pris en charge par l'accueil de loisirs.

Les annulations peuvent intervenir au plus tard :

- pour les mercredis : jusqu'au vendredi qui précède,
- pour les petites vacances : au minimum 10 jours avant la date du début de séjour.

Toute journée réservée sera facturée, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Le Conseil municipal approuve ces modalités.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Camille GEUTIER

Mme Sarah GENTIL

M. Léonard GOURINAT

M. Rémy VIROULAUD

**RESTAURATION SCOLAIRE - NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION ET
DE FACTURATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil municipal approuve de nouvelles modalités d'inscription et de facturation concernant la restauration scolaire, qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 - ORGANISATION ET TARIFS

La Ville, qui propose, chaque année, des sorties scolaires avec nuitées dans ses centres de vacances du Lioran et de Saint Trojan, prévoit, pour l'année 2014, l'organisation de 14 séjours, dont le calendrier sera défini conjointement par la Direction de la Jeunesse et l'Inspection Académique.

Pour ces séjours, la Caisse des Ecoles attribuera une participation au budget pédagogique des écoles, selon les modalités seront les suivantes :

• ***Pour les sorties scolaires avec nuitées au Lioran :***

↳ *En période d'hiver* : si le directeur établit un projet incluant la visite d'un site, la Caisse des Ecoles interviendra à hauteur de 10,70 € par enfant (entrées et transport inclus), pour 5 journées de ski (navettes, cours et forfaits),

↳ *Pour les autres périodes* : un montant de 6,10 € par jour et par enfant sera alloué.

• ***Pour les sorties scolaires avec nuitées à Saint-Trojan*** : un montant de 6,10 € par jour et par enfant sera alloué.

Le Conseil fixe, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le barème des participations journalières aux séjours susvisés :

Tranches Tarifaires	Quotients familiaux (CAF)	TARIFS 2014
1		5.75 €
	320 €	
2		6.50 €
	350 €	
3		8.05 €
	380 €	
4		9.95 €
	440 €	
5		12.25 €
	500 €	
6		14.95 €
	550 €	
7		18.05 €
	600 €	
8		22.25 €
	700 €	
9		27.60 €
	800 €	
10		28.35 €
	900 €	
11		28.75 €
	1 000 €	

Tranches Tarifaires	Quotients familiaux (CAF)	TARIFS 2014
12		29.15 €
	1 100 €	
13		29.50 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VACANCES SCOLAIRES D'HIVER - ORGANISATION ET TARIFS DES SEJOURS AU LIORAN

Comme les années précédentes, la Ville proposera, pendant les congés scolaires d'hiver 2014, deux séjours de vacances de neige au Lioran :

- un séjour « Sportez-Vous Bien à la Neige », organisé conjointement par la Caisse des Ecoles et la Direction des Sports, du 23 février au 1^{er} mars 2014, pour les enfants âgés de 8 à 14 ans,
- un séjour « Neige, Sports, Découvertes et Loisirs », qui se déroulera du 2 au 8 mars 2014, pour les jeunes âgés de 7 à 17 ans, et comprendra, notamment, un programme spécifique pour les adolescents de 14 à 17 ans, avec des activités adaptées à ce groupe d'âge.

Le Conseil municipal approuve l'organisation de ces séjours et fixe comme suit les tarifs de participation correspondants :

Tranches tarifaires	Quotients familiaux (CAF)	Prix journée 2014 (1)
1		29.85 €
	320 €	
2		30.15 €
	350 €	
3		30.65 €
	380 €	
4		31.35 €
	440 €	
5		32.10 €
	500 €	
6		33.05 €
	550 €	
7		34.10 €
	600 €	
8		35.55 €
	700 €	
9		37.40 €
	800 €	
10		37.65 €
	900 €	
11		37.80 €
	1 000 €	

Tranches tarifaires	Quotients familiaux (CAF)	Prix journée 2014 (1)
12		37.90 €
	1 100 €	
13		38.05 €
Sans passeport CAF et sans ressource		17.15 €
Domiciliés hors Limoges		48.45 €

(1) de ces tarifs sont à déduire les passeports vacances jeunes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CRECHE JOLIOT CURIE - TRAVAUX EN 10 LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHES

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 10 lots pour la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de la crèche Joliot Curie.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 septembre 2013, a attribué :

- le lot n° 1 : Terrassement – Gros œuvre à la société EBIC, pour un montant de 101 800 € H.T.,

- le lot n° 2 : Structure métallique – Bac acier – Etanchéité à la société BRISARD-NOGUES, pour un montant de 43 100 € H.T.,

- le lot n° 3 : Ossature bois – Bardage bois à la société MATHIS et DANEDE, pour un montant de 18 456,04 € H.T.,

- le lot n° 4 : Menuiseries extérieures en aluminium à la société SCAL, pour un montant de 31 106 € H.T.,

- le lot n° 5 : Menuiseries bois – Agencement bois à la société SLMC, pour un montant de 43 734 € H.T.,

- le lot n° 6 : Plâtrerie – Faux-plafonds à la société LECOMTE, pour un montant de 75 400,44 € HT,

- le lot n° 7 : Plomberie sanitaire à la société TUNZINI, pour un montant de 23 333 € H.T.,

- le lot n° 8 : Electricité à la société ELIADE, pour un montant de 62 984,78 € HT,

- le lot n° 9 : Revêtements de sols – Faïence à la société TEKNISOLS, pour un montant de 30 707,32 € HT,

- le lot n° 10 : Peinture à la société VILLEMONTAIL, pour un montant de 64 860,08 € HT.

Cette opération, dont le montant est évalué à 495.481,66 € H.T., serait financée comme suit :

- Ville de Limoges : 150.785,33 € HT (soit 30,43 %),
- CAF : 245.600 € HT (soit 49,57 %),
- FEDER : 99.096,33 € HT (soit 20 %).

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées,
- à solliciter les subventions attendues pour le financement de ce projet et à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DES ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DE JEUNES ENFANTS

En application des dispositions prévues par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, un nouveau règlement général des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants a été établi, prenant en compte de nouvelles modalités tarifaires, consistant en l'application, aux familles, d'un taux d'effort identique pour l'accueil collectif et l'accueil familial des enfants.

Le Conseil municipal approuve ce règlement, dont les dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CRECHE MULTI ACCUEIL DE LIMOGES-LANDOUGE - AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE (1ER JANVIER 2013 -
31 DECEMBRE 2015)**

La Mutualité Française Limousine assure la gestion de la crèche multi-accueil de Landouge, aux termes d'une convention conclue avec la Ville pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Cette convention prévoit le versement par la Ville d'une subvention annuelle de fonctionnement calculée en fonction de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activités pour l'année 2013, le Conseil municipal, par délibération du 5 février 2013, a décidé le versement d'un acompte de 50 % s'élevant à 31.431 €. Par ailleurs, le solde de la participation de la Ville au titre de l'activité 2012, calculé à partir du nombre d'heures réellement facturées aux familles, s'établit à 37.921,86 €.

En conséquence, le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention allouée à la Mutualité Française Limousine pour l'année 2013 à 69.352,86 € se décomposant comme suit :
 - acompte sur budget prévisionnel 2013..... 31.431,00 €,
 - régularisation au titre de l'activité 2012..... 37.921,86 €,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir en ce sens à la convention pluriannuelle précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DES "EMPLOIS D'AVENIR" - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES AUX STRUCTURES EMPLOYEURS

Afin d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés, la Ville a décidé de s'engager dans le dispositif des « Emplois d'avenir ». Ainsi, par délibération du 5 février 2013, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel à projets visant à soutenir, financièrement, les structures du secteur non marchand domiciliées sur le territoire de l'agglomération qui souhaitent recruter des jeunes dans le cadre de ce dispositif.

A l'issue de cet appel à projets, le Conseil municipal :

- décide que la Ville apportera son aide financière pour 20 recrutements, à hauteur de 3.000 € par recrutement, cette participation, allouée aux structures et associations concernées, pouvant, par ailleurs, être reconduite à deux reprises maximum, suivant la durée du contrat,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNEE 2013

Par délibération du 19 mars 2013, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville, pour l'année 2013, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour la détermination des participations financières de chaque partenaire (Etat, collectivités territoriales, autres organismes), d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2013 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 17.276 € :

STRUCTURE	INTITULE de l'ACTION	Montants proposés en €
Association Chapeau Magique	Organisation fête club du foot Saint Louis Val	300,00
Association Singuliers Associés	Action en direction des parents adolescents Val de l'Aurence	500,00
Association Aurence Loisirs Jeunesse	Régularisation séjours & camps	560,00
Association Loisirs Intégration Sociale	Régularisation séjours & camps	378,00
Centre de Loisirs Jeunes	Régularisation séjours & camps	448,00
B58	Achat matériel	2 520,00
Beaubreuil Vacances Loisirs	Achat matériel	1 000,00
Vigenal Initiatives Tremplin d'Animation et de Loisirs	Achat matériel	1 720,00
Association Aurence Loisirs Jeunesse	Achat matériel	1 174,00
Le Chapeau Magique	Achat matériel & petits travaux	2 480,00
ALSEA Interval	Achat matériel	2 802,00
	Achat matériel	3 394,00
TOTAL GENERAL		17 276,00

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTIONS DE
FINANCEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA
COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (ACSE) ET LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION CONCLUE AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION
SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES**

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé) est chargée d'appliquer les politiques publiques visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, à promouvoir l'égalité des chances, à contribuer à la prévention de la délinquance et à prévenir les discriminations liées à l'origine.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec l'Acsé, en vue du versement de la subvention accordée par celle-ci, au titre de l'année 2013, pour le financement de diverses actions du Centre Social de La Bastide, d'un montant de 48.770 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE
LOISIRS - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
LA HAUTE-VIENNE - ANNEES 2013 A 2016**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne participe aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social de La Bastide, par l'attribution d'une prestation de service.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir pour la période 2013-2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue du versement de cette prestation, ainsi que tout document y afférent,
- retire la délibération du 9 juillet 2013 intervenue sur le même objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARTICIPATION A LA DEMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISEE DU
QUARTIER DE LA BASTIDE - SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS INDIVIDUELS
DES ENTREPRISES - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA
SARL "A L'AVENTURE"**

Par délibération du 9 février 2012, le Conseil municipal a approuvé la participation de la Ville pour la réalisation d'un programme d'actions à destination des commerçants, artisans et prestataires de services installés dans les quartiers et dont l'activité conditionne la qualité de vie des habitants.

Les quartiers identifiés par les partenaires (Etat, Région, Chambre de Commerce) et ciblés par le dispositif sont les quartiers de priorité 1 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir le Val de l'Aurence, Beaubreuil, La Bastide, les Portes Ferrées et le Vigenal.

Dans le cadre de ce programme, la SARL « A l'Aventure », peut bénéficier, pour son installation dans le centre commercial de La Bastide, de l'avance, par la Ville, d'une subvention à percevoir de l'Etat, au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la société précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISES A DISPOSITION DE LOCAUX - ASSOCIATIONS "LES AMIS DE SARAH" ET "ARC EN CIEL" - CONVENTION - AVENANT

ASSOCIATION LES AMIS DE SARAH - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Un local social appartenant à Limoges Habitat, situé en sous-sol de l'immeuble 1, allée Raoul Ponchon, dans la Cité Benoît Frachon, a été mis à disposition de la Ville par voie de convention.

Par délibération du 29 mai 2009, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention portant mise à disposition, à titre gratuit, du local précité au profit de l'association « Les Amis de Sarah », pour la mise en œuvre de ses actions d'animation sur le quartier.

Cette mise à disposition étant arrivée à son terme, le Conseil municipal :

- décide de renouveler celle-ci au profit de l'association susvisée,
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AVEC L'ASSOCIATION ARC-EN-CIEL**

Suite à une délibération du Conseil municipal du 30 mai 2011, la gestion de la Maison du Stade, située dans le quartier de La Bastide, a été confiée à la Direction du Développement Social et de la Politique de la Ville.

Une convention a été conclue le 15 septembre 2011 avec l'association Arc-en-Ciel, portant mise à sa disposition de cet équipement, sur les créneaux horaires nécessaires à l'organisation de ses activités.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, précisant, notamment, les modalités de mise à disposition des locaux de la Maison du Stade, sur les créneaux disponibles, au profit d'autres associations du quartier qui en feront la demande auprès du service municipal de la Politique de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE
D'UNE ACTIVITE DE CONSTRUCTION D'UN BAR SANS ALCOOL AU VAL DE
L'AURENCE - AVENANT N° 3**

Par délibération du 30 mai 2011, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un marché d'insertion sociale et professionnelle avec l'association « Les Chantiers des Chemins Jacquaires » pour la construction d'un bar sans alcool au Val de l'Aurence.

A l'issue de cette opération, le coût des travaux s'avérant moins élevé que prévu, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé, arrêtant son montant global à la somme de 293.536,42 €, soit une diminution de 50.313,58 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE COLIS DE NOËL 2013 - APPEL D'OFFRES OUVERT -
ATTRIBUTION DE MARCHE**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées de 70 ans et plus dont la résidence se situe sur la commune.

La commission d'appel d'offres, réunie les 22 août et 26 septembre 2013, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société P.J.V., sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC "LES CROQUEURS DE POMMES DE L'OUEST LIMOUSIN"

Depuis de nombreuses années, la Ville organise, dans ses parcs et jardins, des animations en vue de la diffusion de techniques de jardinage et de la promotion des cultures raisonnées, respectueuses de l'environnement. De même, elle permet à des associations d'organiser, en centre-ville, des marchés thématiques en lien avec l'agriculture et le développement durables.

En vue de la réalisation d'animations à l'occasion de manifestations et de marchés thématiques initiés par la Ville, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « Les croqueurs de pommes de l'Ouest Limousin », qui propose des actions pédagogiques pour la sauvegarde du patrimoine fruitier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES VERTS - TRAVAUX DE CLOTURES - RENOVATION DE SURFACES MINERALES - ATTRIBUTIONS DE MARCHES

TRAVAUX DE CLOTURES EN DIVERS SITES DE LA VILLE DE LIMOGES - ATTRIBUTION DE MARCHE

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de clôtures en divers sites.

La commission d'appel d'offres, réunie les 22 août et 12 septembre 2013, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société ALPHA PAYSAGES, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOVATION DE SURFACES MINERALES EN DIVERS ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LIMOGES

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de travaux de rénovation de surfaces minérales en divers espaces verts de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie les 22 août et 19 septembre 2013, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société R. SIORAT pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MISE AUX NORMES DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA PLACE DE LA
REPUBLIQUE - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION -
AVENANT N°5**

Des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du parc de stationnement souterrain de la place de la République vont, prochainement, être engagés.

Le Conseil municipal :

- valide le programme de travaux envisagés,
- dans le cadre du financement de ces investissements, approuve la prolongation, jusqu'au 31 mars 2019, de la convention de concession conclue avec la SAPL (Société Auxiliaire de Parcs du Limousin) pour la gestion de ce parc, ainsi que le remboursement, par la Ville, des biens objets des travaux qui ne seront pas complètement amortis à l'issue de cette période,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet avec la SAPL.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Daniel CLÉREMBEAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA
RUE RASPAIL ET DE LA PLACE DE LA CITE A LIMOGES - CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES METROPOLE**

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole a conclu un marché pour la réalisation des travaux de voirie prévus dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue Raspail et de la place de la Cité.

Le Conseil municipal :

- approuve la participation de la Ville au financement de cette opération, sous la forme d'un fonds de concours, d'un montant de 296.000 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre la Ville et Limoges Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORD-CADRE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole va prochainement lancer un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord cadre pour la réalisation de divers travaux d'aménagement et d'entretien des voies.

Afin que la Ville puisse utiliser cet accord-cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec Limoges Métropole, confiant à cette dernière la gestion de la procédure au nom du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ROUTIERE ET
DE PANNEAUX DE POLICE - GROUPEMENTS DE COMMANDES
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE**

**FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ROUTIERE -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHES A BONS DE
COMMANDE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de matériaux de construction routière.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par Limoges Métropole en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX DE POLICE - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture et la pose de panneaux de police.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par Limoges Métropole, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 100.000 € H.T. et maximum de 400.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EFFACEMENT DE RESEAUX RUE JACK LONDON - CONVENTION DE
DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCLUE ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LE S.E.H.V**

Des travaux d'effacement des réseaux aériens vont être prochainement réalisés rue Jack London. Les réseaux concernés sont ceux du Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) en basse tension et de l'opérateur Orange.

Le Conseil municipal :

- compte tenu de la compétence territoriale du S.E.H.V. en matière d'effacement de réseaux, désigne celui-ci comme maître d'ouvrage de cette opération,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec le S.E.H.V. et l'opérateur de réseaux Orange.

Cette opération sera financée selon le principe suivant :

- prise en charge par la Ville de 100 % du montant TTC des travaux de génie civil de l'opérateur Orange,
- prise en charge par le S.E.H.V. de 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil de l'opérateur susvisé, versé à la Ville sous forme de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PATRIMOINE BATI - TRAVAUX DE DEMOLITION - ATTRIBUTION
DE MARCHES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX
DE COUVERTURE AU PALAIS DE L'EVECHE**

**TRAVAUX DE DEMOLITION DANS LE PATRIMOINE MUNICIPAL - APPEL
D'OFFRES OUVERT EN 2 LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHES**

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 2 lots pour la réalisation de travaux de démolition dans le patrimoine municipal.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 septembre 2013, a attribué :

- le lot n°1 : Travaux de démolition 26, rue de Nexon à la société SDS 31, pour un montant de 56.894 € H.T.,
- le lot n°2 : Travaux de démolition 90, route du Palais à la société FREGEAC TP, pour un montant de 89.780 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour un délai prévisionnel d'exécution des travaux de 6 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PALAIS DE L'EVECHE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE L'AUVENT

La Ville envisage de faire procéder à la réfection de l'auvent de l'entrée principale du Palais de l'Evêché.

Ce bâtiment étant classé au titre des monuments historiques, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter, à ce titre, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux, estimé à 30.400 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CHAUFFAGE URBAIN DU QUARTIER DE BEAUBREUIL - CONTRAT
D'AFFERMAGE DE DISTRIBUTION COLLECTIVE DE CHALEUR DU 17 MAI
2002 - AVENANT N° 8**

Dans le cadre du développement du réseau de chauffage urbain et pour répondre à la demande de nouveaux abonnés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil, un avenant n°8 au contrat d'affermage de distribution collective de chaleur du quartier de Beaubreuil, en vue de modifier le périmètre de cette délégation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES - RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Les dispositions règlementaires prises en application de la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II », prévoient que les Schémas régionaux de raccordement au Réseau des Energies Renouvelables doivent être soumis, préalablement à leur approbation, aux autorités organisatrices du réseau public de distribution concerné.

ERDF, concessionnaire du réseau de distribution électrique de Limoges, a transmis à la Ville, pour analyse, le schéma établi par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour la région Limousin.

Les données présentées concernant le réseau de distribution de Limoges font état de scénarios visant à accroître la production d'énergies renouvelables, qui pourraient être absorbées sans difficulté par les quatre postes irriguant la Ville (Aurence, Beaubreuil, Casseaux et Magré).

Aussi, le Conseil municipal émet un avis favorable au Schéma de raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la région Limousin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) DANS LE CADRE DE L'ESPACE
INFO ENERGIE**

Depuis la signature, le 25 novembre 2010, de la charte Infos Energie proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Guichet Habitat Energie mis en place par la Ville est intégré au réseau national des Espaces Info Energie, qui sont des lieux d'information et de conseils dédiés à la maîtrise de l'énergie et à la précarité énergétique.

Afin de pérenniser et de développer l'action engagée en matière de réduction des consommations énergétiques sur le territoire de la collectivité, le Conseil municipal :

- valide la démarche de renouvellement de l'adhésion de la Ville au réseau national des Espaces Info Energie,
- autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS - CONVENTION AVEC LA FONDATION CNP ASSURANCES

Dans le cadre de la lutte contre les arrêts cardiaques, la Ville s'est engagée dans une politique de mise en place de défibrillateurs dans différentes structures municipales.

Ainsi, 21 défibrillateurs ont été installés à ce jour. En 2013, ont été concernés les espaces sportifs du Puy Las Rodas et de Buxerolles, la patinoire et la base nautique, l'Hôtel de Ville, les Halles Centrales, ainsi que les locaux de la Police municipale, pour un coût total d'environ 20.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances, prévoyant l'attribution, par cet organisme, d'une subvention, à hauteur de 5.175 €, pour l'installation de ces équipements, au titre de ses actions de promotion de la santé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADHESION DE LA VILLE DE LIMOGES AU POLE ENVIRONNEMENT LIMOUSIN

Le Pôle Environnement Limousin, qui regroupe des collectivités, des organismes de recherche et de formation ainsi que 45 éco-entreprises, intervient sur des thématiques de gestion environnementale des milieux naturels et urbains, afin, notamment, de favoriser l'innovation technique dans une logique de développement durable.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, le Conseil municipal décide l'adhésion de la Ville au Pôle Environnement Limousin, en qualité de collègue partenaire.

Le montant de l'adhésion s'élève à 800 € TTC pour l'année 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION AVEC L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DU LIMOUSIN - REMUNERATIONS DES
MEDECINS VACCINATEURS**

**CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE DU LIMOUSIN**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé du Limousin pour l'exercice de certaines vaccinations par le Centre de vaccinations municipal pour l'année 2013.

Le montant de la subvention allouée, à ce titre, à la Ville s'élève à 56.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REMUNERATION DES MEDECINS VACCINATEURS

Le Conseil municipal fixe, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014, la rémunération des médecins chargés de pratiquer les différentes vaccinations à la Direction Environnement Santé :

- 3 € l'acte vaccinal, pour tout type d'injection,
- 50 € la vacation par séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARC AUTOMOBILE - ACQUISITION DE PIECES DETACHEES ET
DE PNEUMATIQUES AUTOMOBILES - GROUPEMENT DE
COMMANDES - FOURNITURE DE CARBURANTS - AVENANTS**

**ACQUISITION DE PIECES DETACHEES ET DE PNEUMATIQUES
AUTOMOBILES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LA CAISSE DES ECOLES ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, pour l'acquisition de pièces détachées et de pneumatiques automobiles.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE PIÈCES DÉTACHÉES ET DE PNEUMATIQUES AUTOMOBILES - AVENANTS AUX MARCHÉS

Des marchés à bons de commande ont été conclus pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2011, renouvelable deux fois par période d'un an, avec les sociétés GADCA AD Limousin, LIMOUSIN NEGOCE, BERNIS TRUCKS, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, GRANDS GARAGES DU LIMOUSIN, PENE AUTO et PNEUS ET CAOUTCHOUCS pour la fourniture de pièces détachées et de pneumatiques automobiles.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure mise en œuvre pour la conclusion de nouveaux marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prolongeant leur durée pour une période de 8 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET ACQUISITION DE CARBURANTS, DE
PRESTATIONS DE PAIEMENTS AUTOROUTIERS ET DE SERVICES ASSOCIES
AU MOYEN DE CARTES ACCREDITIVES - LOT N° 4 - AVENANT N° 1 AU
MARCHE**

La Ville a conclu un marché avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la fourniture de super sans plomb, de gasoil, d'additif et de prestations de paiements autoroutiers au moyen de cartes accréditées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à ce marché, prenant en compte la nouvelle dénomination de la société susvisée, devenue TOTAL MARKETING SERVICES.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS INFORMATIQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES - ATTRIBUTION DE MARCHES - AVENANTS

FOURNITURE DE SERVICES SPECIFIQUES A L'INFORMATIQUE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de services spécifiques à l'informatique.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée de quatre ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE A DISPOSITION DE MATERIELS INFORMATIQUES, DE LOGICIELS ET DE SERVICES ASSOCIES - ATTRIBUTION DE MARCHES

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, le CCAS et la Caisse des Ecoles, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en plusieurs lots pour la fourniture de matériels informatiques et de logiciels.

La commission d'appel d'offres, réunie les 16 et 26 septembre 2013, a attribué :

- le lot n°1 : Fourniture en location de systèmes de stockage et de sauvegardes sécurisés, ainsi que leurs logiciels d'administration et leurs services associés à la société SOLUTION DATA,
- le lot n°2 : Fourniture de serveurs, réseaux et services associés, et le lot n°3 : Fourniture de logiciels et services associés à la société QUADRIA,
- le lot n°4 : Fourniture de système d'impression haute capacité en location et services associés à la société RICOH,
- le lot n°5 : Fourniture d'une unité de mise sous pli en location et services associés à la société PITNEY BOWES.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée de 4 ans à compter de leur notification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION D'UNE APPLICATION "GESTION DU DOMAINE PUBLIC" -
MARCHE NEGOCIE AVEC LA SOCIETE CDI-SHERPA**

La Ville a conclu une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de l'acquisition d'une application informatique relative à la gestion du domaine public.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 septembre 2013, a attribué le marché négocié à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société CDI-Sherpa, pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE EN LOCATION ET SERVICES ASSOCIES - FOURNITURE DE SYSTEME DE STOCKAGE DISQUES ET SAUEGARDE EN LOCATION ET SERVICES ASSOCIES - AVENANTS AUX MARCHES

Deux marchés sont en cours avec la société OVERLAP, pour la fourniture de matériel informatique et de systèmes de stockage disques et sauvegarde en location.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ces marchés, actualisant la désignation et la domiciliation bancaire du créancier figurant à l'acte d'engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE - TARIFS
COMPLEMENTAIRES - CONVENTION - AVENANTS**

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE**

Les travaux entrepris pour l'extension de la chambre funéraire municipale vont permettre la mise à disposition, aux familles, de quatre salons supplémentaires et d'une salle de cérémonies civiles.

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la chambre funéraire municipale, intégrant le fonctionnement des espaces précités, dont les dispositions entreront en vigueur dès la mise en service des nouveaux locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - TARIFS COMPLEMENTAIRES

Suite à la réalisation des travaux d'extension de la chambre funéraire municipale, le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs de mise à disposition, aux familles, de la nouvelle salle de cérémonies civiles, applicables à compter du 1^{er} novembre 2013 :

- mise à disposition de la salle de cérémonies seule : . 100,34 € H.T. (120,00 € TTC),
- mise à disposition de la salle de cérémonies avec
un maître de cérémonie : 125,42 € H.T. (150,00 € TTC).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA SAS DES CAFES ERREL POUR LA MISE A DISPOSITION DE
DISTRIBUTEURS DE BOISSONS**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la SAS des Cafés ERREL, pour la mise en place, à titre précaire et révocable, de deux distributeurs de boissons chaudes au crématorium et à la chambre funéraire municipale, pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE - RUE
CHARPENTIER/IMPASSE BABEUF - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX
(LOT 14) - TRAVAUX MODIFICATIFS - PROLONGATION DU DELAI**

Un marché a été conclu avec la société SECB pour la réalisation de travaux de plomberie-sanitaire, dans le cadre de l'extension de la chambre funéraire.

Suite à la réalisation de travaux modificatifs, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à ce marché, prolongeant sa durée jusqu'au 18 octobre 2013, et prenant en compte une moins-value, réduisant son montant à 17.741,25 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE CERCUEILS, ORNEMENTS ET CAPITONS DE CERCUEILS -
AVENANT N° 1 AUX MARCHES CONCLUS AVEC LA SOCIETE KRAUS (LOTS
17, 18, 23, 30, 31, 33 ET 34)**

La Ville a conclu plusieurs marchés à bons de commande avec la Société KRAUS pour la fourniture d'articles funéraires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir à ces marchés, afin de prendre en compte la nouvelle dénomination de la société susvisée, devenue société DISTRIBUTION FUNERAIRE SAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX -
GROUPEMENTS DE COMMANDES - ATTRIBUTION DE MARCHES -
AVENANT - ABONNEMENTS**

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE MOBILIER - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, CAISSE DES ECOLES ET REGIE
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir, pour la fourniture de mobilier.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS DE MAINTENANCE, GESTION ET EVOLUTION DES SOLUTIONS ET DES PERIPHERIQUES DE TELECOMMUNICATIONS - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CAISSE DES ECOLES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie municipale de l'Abattoir, pour la maintenance, la gestion et l'évolution des solutions et des périphériques de télécommunications.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**NETTOYAGE DES VITRES DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES
ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE -
ATTRIBUTION DES LOTS 1, 3, 4, 5 ET 6**

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue avec Limoges Métropole pour le nettoyage des vitres dans le patrimoine bâti, désignant la Ville coordonnateur du groupement pour :

- le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en 6 lots,
- l'exécution des marchés afférents aux lots n°1, 3, 4, 5 et 6.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2013, a attribué :

- les lots n°1 – Propriétés communales et communautaires diverses et n°3 – Bibliothèque francophone multimédia, à la Société ONET SERVICES,
- les lots n°4 – Patrimoine scolaire, n°5 – Conservatoire et Opéra-Théâtre et n°6 – Musée de la Résistance et Musée des Beaux-Arts, à la Société ELLNI.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés précitées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'IMPRESSION D'AFFICHES - ATTRIBUTION DE MARCHE

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Société d'Équipement du Limousin, la Ville, en tant que coordonnateur, a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'impression d'affiches.

La commission d'appel d'offres, réunie les 12 et 30 septembre 2013, a attribué, à la société PUBLITEX, le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 100.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES - LOT
17 : FOURNITURE DE LAIT D'ORIGINE BIOLOGIQUE - AVENANT AU MARCHE**

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer plusieurs marchés à bons de commande en vue de la fourniture de denrées alimentaires, dans le cadre d'un groupement de commandes avec Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché intervenu avec la société SICA SA CHARENTES POITOU pour la fourniture de lait biologique, prenant en compte une revalorisation de prix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS - SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS
COMPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2013**

Par délibération en date du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a adopté la liste des abonnements et publications nécessaires aux services municipaux pendant l'année 2013.

Le Conseil municipal décide de contracter divers abonnements complémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DISPOSITIONS FINANCIERES - TAXE COMMUNALE SUR LA
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - TAXE D'URBANISME
- REDEVANCES D'OCCUPATION DES INDUSTRIELS FORAINS -
ADMISSION EN NON-VALEUR**

**TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
(TCFE) - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010 a créé la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), qui s'applique sur l'énergie consommée, en remplacement de l'ancienne Taxe Locale sur l'Electricité (TLE).

En conformité avec les dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 30 mai 2013, le Conseil municipal fixe à 8,44 le coefficient multiplicateur de la TCFE, applicable pour l'année 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TAXE D'URBANISME - REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD

En application de l'article L 251 A du Livre des procédures fiscales, les collectivités territoriales peuvent accorder des remises gracieuses de pénalités liquidées à défaut de paiement, à la date d'exigibilité, de taxes d'urbanisme.

Les décisions des assemblées délibérantes sont prises sur proposition motivée du comptable public chargé du recouvrement.

Sur proposition de M. le Trésorier de Limoges Banlieue, le Conseil municipal se prononce favorablement sur une nouvelle demande de remise gracieuse de pénalités de retard, pour un montant total de 2.375 €, concernant le règlement d'une taxe d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AIRE DE STATIONNEMENT DES CARAVANES DES INDUSTRIELS FORAINS PARTICIPANT A LA FETE FORAINE D'HIVER - REDEVANCE D'OCCUPATION

Les caravanes des industriels forains qui participent à la fête foraine d'hiver au Champ de Juillet sont accueillies sur l'esplanade de l'Aurence du Parc des Expositions et sur le parking situé rue Henri Frenay.

Pour le prochain séjour, prévu du 25 novembre 2013 au 9 janvier 2014, le Conseil municipal fixe, comme suit, la redevance d'occupation due, à ce titre, par les industriels forains :

- 16 € le mètre linéaire occupé, en fonction de la dimension des véhicules, pour la totalité de la fête,
- 500 € par caravane non déclarée avant la manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**COTES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 2001
A 2013**

Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 2001 à 2013 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 13.761,52 €, soit :

- budget principal :.....6.895,01 €,
- budget service funéraire :.... 189,22 €,
- budget crématorium :..... 382,48 €,
- budget eau :..... 4.179,81 €,
- budget assainissement :..... 2.115,00 €.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIVERSES DECISIONS

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'UN JOURNALISTE

Le Conseil municipal donne son accord au recrutement, à titre contractuel, d'un journaliste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (REMUNERATION)

Le Conseil municipal actualise la rémunération de deux agents recrutés à titre contractuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HARMONIE MUNICIPALE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'Harmonie Municipale, une convention définissant les modalités de mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges pour l'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles ECE du lycée Gay Lussac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à l'adhésion à l'association « URGENCE LIGNE PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE »

N'A PAS ÉTÉ ADOPTÉ

Ont voté pour les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. EBENSTEIN, Mme BALANCHE, M. FOUBERT, Mme DUPUY-RAFFY, M. DAULIAC, Mme GASTALDIN,
- M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme RIVET,
- M. CLÉREMBEAUX, Mme LAURIÈRE.

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT, M. VIROULAUD.

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. RODET, M. VAREILLE, Mme MANIGAUD, M. DANIEL, Mme DESPROGES-PEYROUX, M. DEBRACH, Mme BARRUCHE, M. CHARLES, M. LEFORT, M. BOURDEAU, Mme BOURANDY, M. DESTRUHAUT, Mme ROTZLER, Mme TORTOSA, Mme TROUBAT, M. BARRET, M. LANFRANCA, M. SOUFFRON, M. GAILLARD, Mme MISME, Mme GAUTHIER, Mme BIARDEAUD, Mme DÉLIAS, Mme DIOP, M. CHABRELY, Mme NATHAN-DENIZOT, Mme BAUDU, M. FORST, M. MOWENDABEKA, M. BADOU, Mme NAJIM, Mme BEAUBATIE, M. ALMOSTER, M. REILHAC, Mme YILDIRIM, M. BOULESTEIX, Mme NADAM, M. COGNÉRAS, M. GAFFET, M. DUCOURTIEUX.